

L'Apprentissage et l'Éducation des Adultes (AEA) au Cap-Vert

SOMMAIRE

- **La Contextualisation de l'AEA**
- ***La Situation actuelle de l'AEA au Cap Vert***
- **Les Réalisations accomplies/bonnes pratiques**
- **Les Priorités et les Défis à relever**

LA CONTEXTUALISATION

Selon la Loi de Base du système éducatif capverdien, L'éducation extrascolaire vise à promouvoir le développement personnel, scolaire et professionnel, ce qui favorise la participation active des jeunes et des adultes à la société dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

L'éducation extrascolaire se développe en deux dimensions:

- a) **L'éducation de base des jeunes et adultes**, qui comprend les actions d'alphabétisation et de formation continue en vue d'élever les niveaux culturels, scientifiques et technologiques;
- b) **L'apprentissage et la formation professionnelle**, dans une perspective de formation pour l'exercice d'une profession et l'intégration dans le monde du travail.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Éliminer l'analphabétisme littéral et fonctionnel
- Renforcer les compétences en lecture, écriture et en calcul
- Contribuer à l'égalité d'opportunité d'éducation et de profession à des jeunes et adultes, qui n'ont pas fait d'études primaires ou qui n'ont pas terminé leurs études primaires à l'âge scolaire;
- Promouvoir l'articulation entre l'enseignement de Base des jeunes et adultes et la formation professionnelle



LA SITUATION ACTUELLE

L'APPRENTISSAGE ET DE L'EDUCATION DE BASES DES JEUNES ET ADULTES

- Actuellement, l'AEA se structure en 3(trois)phases:
 - La première phase destinée aux jeunes et adultes ayant 15 ans et plus, dont le but est celui d'acquérir et de renforcer la compétence en lecture, écriture et en calcul
 - La deuxième phase vise le renforcement des compétences acquises dans les années précédentes
 - La troisième phase vise la consolidation et l'approfondissement des compétences acquises

LA MISE EN OEUVRE DES LEGISLATIONS

- L'Arrêté ministériel n° 34/96 du 30/09- Plan curriculaire de l'Education de Base pour les jeunes et adultes et les microprojets
- L'Arrêté ministériel n° 38/99 du 23/08- Le système de l'évaluation l'Education de Base pour les jeunes et adultes

Au niveau institutionnel

- La Création du Service de l'Enseignement Technique et Professionnel et de l'Éducation Jeunes des Adultes qui vise concevoir, coordonner, promouvoir et appuyer les activités de l'enseignement technique- professionnel et la qualification des jeunes et adultes, en vue d'acquisition d'une certification et qualification et son intégration professionnelle;
- Le Renforcement de la coopération avec des institutions nationale/interministérielle (Ministère de la famille et inclusion social, Ministère des Finances, Ministère des affaires étrangères);
- Le Renforcement de la coopération avec des institutions internationales, notamment Radio ECCA.

L'ÉVOLUTION DE L'APPRENTISSAGE ET L'EDUCATION DES JEUNES ET ADULTES AU CAP-VERT - LE TAUX D'ALPHABÉTISME

Tableau n° 1(15 ans et plus)

Année	Total	Masculin	Féminin
2014	86,5	91,0	82,1
2015	87,4	91,4	83,5
2016	87,6	92,5	82,8
2017	89,0	93,3	84,7
2018	87,7	92,6	83,0

Tableau n° 2(15 a 24 ans)

Année	Total	Masculin	Féminin
2014	97,8	97,4	98,3
2015	98,1	97,6	98,7
2016	98,6	98,6	98,6
2017	98,9	98,8	99,0
2018	98,5	98,1	98,9

Année (2018)		Total	Masculin	Féminin
15ANS ET PLUS	URBAIN	90,9	94,6	87,4
	RURALE	81,0	88,3	73,9
15 A 24 ANS	URBAIN	98,7	97,9	99,4
	RURALE	98,2	98,5	97,8

L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- **La formation professionnelle de base**

Le Service a mis en place des cours professionnels prévus dans l'arrêté ministériel (n° 34/96 du 30/09) concernant les microprojets, notamment, dans les domaines de la Pêche, construction civile, Culinaire, entre autres

- **La formation socioprofessionnelle à distance**

La mise en œuvre et la réédition des cours de formation socioprofessionnelle à distance, en partenariat avec la Radio ECCA, destinés à la population, dont notre public de l'AEA ont aussi bénéficié, à savoir:

- La Manipulation de aliments,
- L'anglais touristique
- Le Espagnol Niveau1
- La langue portugaise pour les non francophones



LES RÉALISATIONS ACCOMPLIES/BONNES PRATIQUES

L'élaboration et la mise en oeuvre des principales législations et documents stratégiques dans le domaine de l'AEA

- Le Décret-Loi n° 13/2018, 7 décembre- qui définit le Système Éducatif
- Le Décret-Loi n°40/2018, 2/06-qui définit la structure, l'organisation et les normes du fonctionnements du ME
- **L'Arrêté ministériel n° 47/2020, 08 septembre: Réglemente la double certification des qualifications professionnelles et scolaires concernant l'AEA**
- Arrêté ministériel n° 48/2020, 08 septembre qui réglemente le système de la formation modulaire dans l'éducation et la formation des adultes prévus dans le CNQ
- Décret-Loi n°53/2014 du 22 septembre qui définit le régime juridique générale de la formation professionnelle. Ce qui détermine les mécanisme qui permet aux jeunes et adultes d'avoir des conditions pour son insertion dans le marché du travail
- **Décret-Loi n°54/2014 du 22 septembre qui réglemente le système de reconnaissance, validation et certification des compétences (RVCC)**
- Le Plan stratégique du Ministère de l'éducation (2017-2021) qui prévoit les principaux orientations au niveau de l'AEA

La mise en œuvre des Cours d'alphabétisation destinées aux:

- immigrants surtout venus des pays de l'Afrique subsaharienne
 - femmes immigrantes qui ont l'accès à l'apprentissage de bases, à la formation professionnelle
 - détenus dans les principales prisons du Cap-Vert
 - jeunes et adultes demeurant dans les régions éloignées
-
- Le recrutement des animateurs pour travailler dans les cours de l'enseignement de Base pour les jeunes et adultes
 - La mise en place d'une formation en langue portugaise destinés aux immigrants non lusophones(niveau A1)

La mise en œuvre de la formation socioprofessionnelle/ professionnelle de base

- **Formation socioprofessionnelle à distance** destinée aux jeunes et adultes au niveau national, en plusieurs domaines
- **Formation professionnelle de Base** dans la plupart des municipalités, en plusieurs domaines

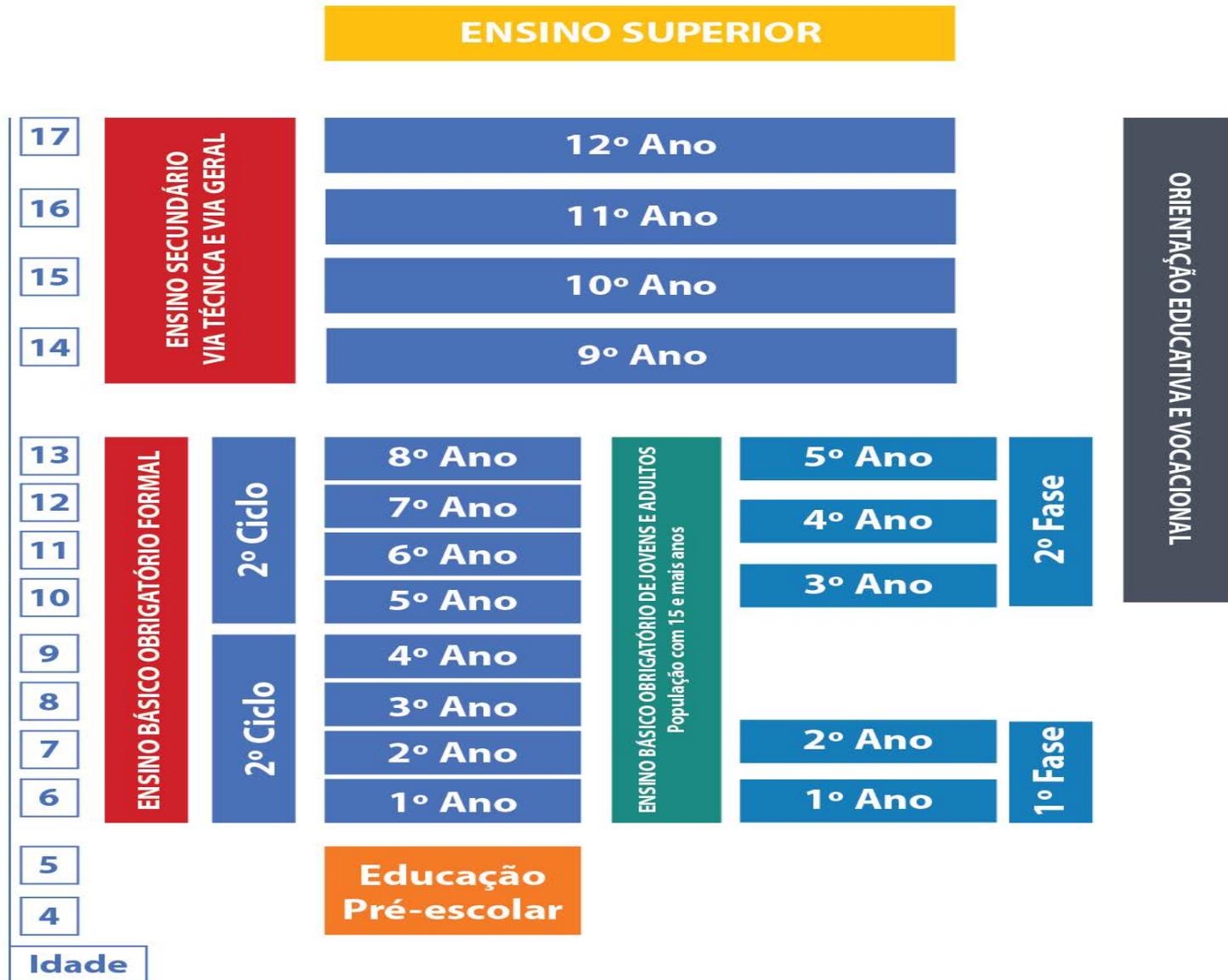
LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES (AEA)

LES PRINCIPAUX DÉFIS

- L'universalisation de l'accès à l'enseignement de base pour les jeunes et les adultes et l'articulation entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement professionnel
- Renforcer et prioriser des cours d'alphabétisation et de formation professionnelle pour les femmes avec 15 ans et plus
- La mise en place de la nouvelle structure du Système Educatif dont l'Enseignement de Base dans l'AEA de 5 années comprendra deux phases:
 - la 1^{ère} phase aura une durée de deux ans , dont le but est d'améliorer la compétence en lecture, écrite et en calcul
 - la 2^{ème} phase aura une durée de trois ans, dont le but est celui d'approfondir les compétences acquises dans les années précédentes et de préparer les jeunes et adultes à la formation professionnelle de base

Remarques: Les 5 années sont équivalents à la 8^{ème} année de l'Enseignement de Base Obligatoire formel

LA STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF DU CAP- VERT(LBSE- 2018)



LES PRINCIPAUX DÉFIS

- **L'élaboration et la mise en place d'un nouveau curriculum pour l'AEA, selon l'approche par compétence et la structure modulaire**
- L'Adaptation de l'Enseignement de Base de l'Éducation des Jeunes et Adultes (EBA), à la scolarité obligatoire formelle, en intégrant des nouvelles disciplines, telles que les langues étrangères, les TIC en articulation avec la formation professionnelle
- La mise en place de la double certification scolaire et professionnelle
- La Révision et/ou l'actualisation des législations (la pratique pédagogique, le système d'évaluation, l'accès à l'EBJA));
- L'Actualisation des curriculums, programmes et manuels de l'EBJA;
- La Définition et/ou l'actualisation des programmes de Formation Professionnels de Base de l'AEA
- Formation initiale et continue pour le renforcement des compétences et/ou Création d'un cadre des éducateurs/professeurs pour l'Education de Jeunes et Adultes;



Direction Nationale de l'Éducation

Service de l'Enseignement Technique Professionnel et de
l'Éducation des Jeunes et Adultes

 (238)2621172 / 3338030/

Email:

Achada Santo António – Rua Pedagogo Paulo Freire
Cidade da Praia – ilha de Santiago - República de Cabo
Verde